

DÉCHÉANCE ■ Plutôt l'indignité nationale

Le sénateur Jean-Pierre Sueur s'est déjà prononcé contre la déchéance de nationalité pour les terroristes binationaux ayant commis des crimes, mesure envisagée par le gouvernement, qui « n'a pas d'effet ni d'efficacité » selon lui. Pour le sénateur, une autre solution existe et il la soutient. Il s'agit de l'indignité nationale : « Elle a été décidée en 1944 par René Cassin, qui a expliqué devant l'assemblée consultative provisoire les raisons pour lesquelles il avait préféré l'indignité nationale à la déchéance nationale. Cette indignité nationale a été validée par la Résistance, dans un contexte certes différent de celui que nous connaissons aujourd'hui [...] Cette notion a été proposée, entre autres, par Jean-Pierre Mignard, Anne Hidalgo et Nathalie Kosciusko-Morizet. Le grand avantage que présenterait pour moi l'indignité nationale par rapport à la déchéance de nationalité est qu'elle s'appliquerait à TOUS les Français, dans les mêmes conditions, aux binationaux comme à ceux qui ont la seule nationalité française. Cette notion d'indignité nationale permettrait de sortir par le haut du débat qui s'est ouvert dans notre pays. » Il sera de ceux qui dépo-

seront un amendement à l'Assemblée nationale. 